

215C1952

FR0000063752-OP030-RO12

9 décembre 2015

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

AUDIKA GROUPE

(Euronext Paris)

- 1 - Le 8 décembre 2015, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société AUDIKA GROUPE, déposée par Natixis, agissant pour le compte de la société de droit danois William Demant Holding A/S (« William Demant »)¹ (cf. Décision & Information 215C1940 du 8 décembre 2015).

La note d'information conjointe des sociétés William Demant et AUDIKA GROUPE (visa n°15-621 du 8 décembre 2015) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué diffusé ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **10 au 23 décembre 2015 inclus**. Le retrait obligatoire interviendra le **28 décembre 2015**.

Natixis se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société William Demant, des actions qui seront apportées à l'offre publique de retrait, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions non détenues par l'initiateur. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions AUDIKA GROUPE sera reprise le 10 décembre 2015.

¹ Contrôlée par la Fondation Oticon (*William Demant og Hustru Ida Emilies Fond*).